Nations Unies S/PV.4649



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4649e séance

Lundi 25 novembre 2002, à 18 h 15
New York

Président :	M. Wang Yingfan	(Chine)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Duclos
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Ramjuttun
	Mexique	M. Rodriguez Zahar
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2002/1243)

02-70945 (F)

La séance est ouverte à 18 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2002/1243).

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/1243, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2002/1277, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

J'informe le Conseil qu'en ma qualité de Président du Conseil, j'ai rencontré les représentants des parties, qui m'ont confirmé qu'elles maintiennent leurs positions bien connues sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Sur la base de ces rencontres et en ma qualité de Président, avec l'assentiment des membres du Conseil, j'en ai conclu que le Conseil est en mesure de se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1442 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 20.